



Evolution des coûts des soins

Estimation chiffrée de la mise en œuvre des revendications des auteurs de l'initiative

1. Exposé de la situation

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a recensé 210'000 soignants en Suisse au 31 décembre 2017 pour un total de 144'000 équivalents plein temps (EPT). Parmi eux, 46% travaillent dans des hôpitaux, 41% dans des établissements médico-sociaux (EMS) et 14% dans des organisations d'aide et de soins à domicile (ces chiffres ne tiennent pas compte du personnel soignant exerçant à titre indépendant).

Personnel soignant dans le système de santé, par niveau de formation				
Formation	Hôpitaux	Homes médicalisés	Aide et soins à domicile	Total
	Equivalents plein temps	Equivalents plein temps	Equivalents plein temps	Equivalents plein temps
Effectif total	66'122,5	58'774,6	19'488,4	144'150,9
Infirmiers diplômés	46'219,0	14'641,3	7'723,4	68'430,5
Assistants en soins et santé	8'969,8	20'580,3	5'563,1	35'101,1
Auxiliaires de santé	10'933,7	23'553,0	6'201,9	40'619,3

Source: OFS (2019).

Les coûts futurs sont déterminés dans une large mesure par l'augmentation des volumes due au nombre croissant de patients (effet démographique), par la diminution de la charge du personnel soignant et l'élargissement de leurs compétences en matière de facturation, ainsi que par l'évolution des salaires et de la qualification.

2. Besoins supplémentaires dus à l'évolution démographique

Une étude réalisée par l'Obsan en 2016 révèle que 43'000 soignants (EPT) supplémentaires seront nécessaires d'ici 2030. Nous partons du principe que ce besoin supplémentaire rend compte de l'évolution démographique.

Besoins supplémentaires en personnel soignant selon l'Obsan (2014-2030, 16 ans)				
EPT	Hôpitaux	Homes médicalisés	Aide et soins à domicile	Total
Infirmiers diplômés	9'817	6'392	3'669	19'878
Assistants en soins et santé	2'882	8'612	2'546	14'040
Auxiliaires de santé	1'419	5'571	1'980	8'970
				42'888

Source: Obsan Rapport 71 (2016)

Pour effectuer son calcul, santésuisse a émis l'hypothèse que 75% de ces besoins supplémentaires sont encore nécessaires aujourd'hui puisque quatre années se sont déjà écoulées depuis le calcul effectué par l'Obsan (les données datent de 2014). Sur la base des frais de personnel ainsi projetés, le supplément de coûts d'ici 2030 est estimé à environ **2,8 milliards de francs**.

Surcoût en millions de CHF statu quo (selon l'Obsan, 12 ans)				12/16 ans:	75%
	Hôpitaux	Homes médicalisés	Aide et soins à domicile	Total	
Infirmiers diplômés	718	467	268	1'454	
Assistants en soins et santé	170	509	150	829	
Auxiliaires de santé	78	306	109	492	
				2'775	

Le calcul des frais de personnel repose sur les salaires moyens ressortant du livre des salaires 2018. Pour tenir compte des charges des employeurs (prestations sociales, prestations salariales accessoires, poste de travail, matériel), un supplément de 25% a été imputé au salaire brut.

Salaires (hypothèse basée sur le livre des salaires 2018)		Frais de personnel (à la charge de l'employeur): +25%	Réévaluation supplémentaire +20%
Infirmiers diplômés	78'000	97'500	117'000
Assistants en soins et santé	63'000	78'750	94'500
Auxiliaires de santé	58'500	73'125	87'750
		25%	20%

3. Augmentation supplémentaire des volumes résultant de la mise en œuvre des revendications des auteurs de l'initiative

Les auteurs de l'initiative ont formulé diverses revendications dont la satisfaction entraînerait une hausse supplémentaire du volume des prestations de soins et des besoins en personnel soignant. Ces revendications sont les suivantes:

- Définir le nombre maximum de patients soignés par un infirmier/une infirmière
- Définir certaines prestations pouvant être fournies sans prescription médicale
- Avoir plus de temps à consacrer à chaque patient

Il est difficile de quantifier concrètement les conséquences de ces revendications; l'hypothèse d'une augmentation de 10% des besoins supplémentaires en personnel soignant induits par la mise en œuvre de ces propositions paraît néanmoins plausible. Cela représente environ 18'700 EPT supplémentaires, soit **1,6 milliard de francs** en supposant que les qualifications restent inchangées.

Accroissement des volumes (+10%): facturation directe des prestations, davantage de temps pour les patients					10%
	Hôpitaux	Homes médicalisés	Aide et soins à domicile	Total	
Infirmiers diplômés	546	205	111	863	
Assistants en soins et santé	93	230	64	387	
Auxiliaires de santé	90	213	60	363	
				1'613	

4. Surcoût induit par des frais de personnel plus élevés

La hausse de l'indemnisation est une demande que l'on retrouve en différents points de l'initiative, par exemple dans la revendication d'une « meilleure correspondance entre le financement des prestations de soins et les dépenses effectives réalisées pour les soins », d'une « meilleure compatibilité du travail avec la vie de famille » ou encore d'une CCT étendue. Il faut en outre s'attendre à ce que l'accroissement des compétences (et des responsabilités) du personnel infirmier qui résulterait de la capacité à prescrire des mesures de façon autonome doive être indemnisé par une rémunération plus élevée.

Le calcul repose sur l'hypothèse d'une hausse des frais de personnel de 20% d'ici 2030 due à la mise en œuvre progressive des revendications (ce qui correspond à une hausse des salaires et des prestations salariales annexes de respectivement 1,8% par an entre 2020 et 2030). Les répercussions financières de ces mesures se chiffrent à **3,5 milliards de francs** d'ici 2030.

Amélioration du statut (coûts salariaux +20%)					20%	
Coûts en mio. CHF	Hôpitaux	Homes médicalisés	Aide et soins à domicile	Total		
Infirmiers diplômés	1'202	451	244	1'898		par an 2020-2030:
Assistants en soins et santé	205	506	140	852		1,8%
Auxiliaires de santé	199	469	132	799		
				3'548		

5. Formation et perfectionnement

Les auteurs de l'initiative préconisent en outre un soutien étatique de la formation de base et continue ainsi qu'une augmentation du salaire perçu durant la formation. Si ces mesures sont mises en œuvre, la proportion de personnel soignant ayant une meilleure qualification devrait s'accroître. Le calcul a tenu compte de cet aspect en supposant que 20% des auxiliaires de santé suivraient dorénavant une formation d'assistant(e) en soins et santé communautaires CFC (ASSC CFC) tandis que 20% des professionnels accompliraient une formation d'infirmier/d'infirmière (formation de degré tertiaire). Cela se traduirait par coûts salariaux supplémentaires de **300 millions de francs**.

Formation et perfectionnement					
Personnel soignant selon les scénarios, sans formation continue (EPT)	Hôpitaux	Homes médicalisés	Aide et soins à domicile	Total	
Infirmiers diplômés	61'640	23'137	12'532		
Assistants en soins et santé	13'037	32'111	8'920		
Auxiliaires de santé	13'588	32'036	9'000		
Formation continue					
-> degré tertiaire (nouveau)	2'607	6'422	1'784		20%
-> degré secondaire (nouveau)	2'718	6'407	1'800		20%
Surcoût en mio. CHF					
	59	145	40	243	
	18	43	12	74	
				317	

Le calcul ne tient pas compte des coûts de la formation.

6. Conclusion

Les analyses de santésuisse permettent de simuler différents scénarios. Nous avons présenté la variante que nous jugeons la plus plausible eu égard aux besoins supplémentaires, à l'augmentation des volumes, des frais de personnel, des coûts salariaux ainsi qu'à la formation de base et continue. Les estimations de santésuisse donnent une indication de l'évolution possible des coûts supplémentaires induits.

Total:	8'252
Surcoût induit par les mesures de l'initiative	197%

L'accroissement du personnel, des salaires et du volume des prestations se traduirait par des frais supplémentaires de plus de 8 milliards de francs au total par an d'ici 2030 par rapport à aujourd'hui. Cette somme inclut un surcoût d'environ 3 milliards de francs imputable à l'évolution démographique (garantie du statu quo) et un surcoût résultant des mesures de l'initiative (salaires, formation, volume de prestations) estimé à environ 5 milliards de francs.